

Image not found or type unknown



Declaration prealable de division

Par **tof28**, le **22/04/2011** à **15:50**

Bonjour, rna la vente de ma maison en janvier 2009, j'ai diviser le terrain par bornage constaté ensuite lors de la vente devant le notaire. Je viens de recevoir un avis favorable pour un certificat d'urbanisme operationel. Dois je faire une declaration prealable de division pour vendre men terrain isssu lui meme d'une premiere division en 2004.